

Comptes et programmes de services bancaires n'étant plus offerts¹

L'information qui suit s'adresse uniquement aux clients qui détiennent déjà ces programmes. Veuillez vous rendre à la succursale de BMO Banque de Montréal la plus près pour découvrir comment notre éventail actuel de produits pourrait mieux répondre à vos besoins en matière de services bancaires.

a Compte de chèques à intérêts¹

Le compte de chèques à intérêts n'est plus offert aux nouveaux clients et les comptes existants ne sont pas transférables d'une succursale de BMO Banque de Montréal à une autre. Les frais de service et autres frais applicables aux comptes en dollars américains sont imputés en dollars américains.

| Services | Compte de chèques à intérêts |
|---|------------------------------|
| Transactions libres-services (par article) | |
| Électroniques | |
| Prélèvement automatique | 1,00 \$ |
| Achat par carte de débit en magasin ² ou en ligne | 1,00 \$ |
| Au guichet automatique | |
| Retrait | 1,00 \$ |
| Virement de fonds | 1,00 \$ |
| Règlement électronique de factures | 1,00 \$ |
| Interrogation sur les mouvements de compte | 1,00 \$ |
| Services bancaires par téléphone | |
| Virement de fonds | 1,00 \$ |
| Règlement de facture | 1,00 \$ |
| Services bancaires numériques de BMO³ | |
| Virement de fonds | 1,00 \$ |
| Règlement de facture | 1,00 \$ |
| Chèque tiré sur un compte | 1,00 \$ |
| Transactions avec assistance (par article) | |
| En succursale et avec un conseiller – Centre contact clientèle | |
| Retrait | 1,00 \$ |
| Virement de fonds | 1,00 \$ |
| Règlement de facture ⁴ | 1,00 \$ |
| Interrogation sur les mouvements de compte | 1,00 \$ |
| Autres frais | |
| Frais de tenue de compte (par mois)⁵ | 1,00 \$ |
| Exonérations de frais | |
| Exonération de frais de transaction ^{6,7} | 1 500 \$ |
| Frais de tenue de compte ⁶ | 200 \$ |

¹ Ces produits et services ne sont plus offerts. Ces renseignements sont fournis aux clients qui détiennent, à l'heure actuelle, l'un de ces programmes de services bancaires et comptes. Nous passons régulièrement en revue les programmes de services bancaires courants, les comptes et les services offerts afin de veiller à ce qu'ils répondent aux besoins évolutifs de nos clients. De temps à autre, il se peut que nous révisions les caractéristiques et frais de votre programme de services bancaires. Un avis préalable est fourni advenant une modification de la tarification ou des changements aux caractéristiques ou services qui pourraient ne plus être inclus dans votre programme. ² Des frais additionnels peuvent être imputés par le commerçant pour l'utilisation de dispositifs de points de vente. ³ Les Services bancaires numériques englobent les services mobiles, en ligne et pour tablette. ⁴ Des frais de manutention de 1,50 \$ peuvent s'appliquer. ⁵ Des frais mensuels de tenue de compte seront imputés pour les comptes dans lesquels le solde mensuel minimal n'est pas maintenu en tout temps et s'applique seulement aux comptes de chèques à intérêts qui étaient auparavant l'Investicompte avec chèques, le compte d'épargne avec chèques, le compte d'épargne à intérêt quotidien, le compte d'épargne véritable ou le compte Maxi Épargne. ⁶ L'exonération de frais s'applique seulement aux comptes de chèques à intérêts qui étaient auparavant l'Investicompte avec chèques, le compte d'épargne avec chèques, le compte d'épargne à intérêt quotidien, le compte d'épargne véritable ou le compte Maxi Épargne et se fonde sur le solde mensuel minimum maintenu en tout temps. Cette exonération ne sera plus offerte si le compte fait partie d'un programme de services bancaires courants ou passe à un autre type de compte. ⁷ L'exonération de frais ne concerne que les transactions bancaires courantes figurant dans la liste ci-dessus et ne comprend aucun autre service pour lequel des frais par article peuvent s'appliquer.

b. Programmes de services bancaires abolis¹

Les caractéristiques qui suivent s'appliquent uniquement aux programmes qui ne sont plus offerts. Si vous changez de programme de services bancaires, ces caractéristiques ne seront plus offertes.

| Caractéristiques des programmes de services bancaires | Programme Maxi-Service classique | Programme r@ccourci | Programme Maxi-Service supérieur | Programme Privilège d'âge |
|--|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Services bancaires courants | | | | |
| • Limite mensuelle de transactions, y compris les interrogations sur les mouvements de compte ^{2,3} | 50 | 60 livres-services | 70 | Illimités |
| • Nombre mensuel de retraits aux guichets automatiques d'autres institutions financières du réseau <i>Interac</i> au Canada ^{4,5} | 2,00 \$/chaque | 4 | 4 | 1 |
| • Nombre mensuel de virements <i>Interac</i> ⁸ | Illimités | Illimités | Illimités | Illimités |
| • Frais de transaction de débit et d'interrogation sur les mouvements de compte avec assistance | - | 1,00 \$/chaque | - | - |
| • Frais de transaction de débit et d'interrogation sur les mouvements de compte excédant la limite mensuelle de transactions ² | 1,25 \$/chaque | 1,25 \$/chaque | 1,25 \$/chaque | - |
| • Option de retour d'image de chèque et obtenir des images de chèque ⁶ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| • Règlement de factures avec assistance | ✓ | 1,50 \$/chaque | ✓ | ✓ |
| • Relevé mensuel imprimé ou livret ^{5,7} | 2,00 \$/mois | 2,00 \$/mois | 2,00 \$/mois | 1 |
| Protection additionnelle | | | | |
| • Virement de fonds en cas de découvert entre les comptes de particulier liés au programme de services bancaires ⁹ | 5,00 \$/transfert | 5,00 \$/transfert | 5,00 \$/transfert | ✓ |
| • Protection de découvert courant ¹⁰ | 5,00 \$/mois | 5,00 \$/mois | 5,00 \$/mois | 5,00 \$/mois |
| • Protection de découvert occasionnel ^{10,11} | 5,00 \$/article | 5,00 \$/article | 5,00 \$/article | 5,00 \$/article |
| Services aux voyageurs | | | | |
| • International : nombre mensuel de retraits dans les guichets automatiques autres que ceux de BMO Harris Bank ^{8,9} du réseau Cirrus ^{MD*} aux États-Unis/dans les guichets automatiques du réseau Cirrus ^{MD*} à l'extérieur du Canada et des États-Unis ^{4,5} | 5,00 \$/5,00 \$ | 2 | 2 | 2 |
| • International : transactions par carte de débit auprès des commerçants membres du réseau Maestro ^{MD*} ou Mastercard ^{MD**12} | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| • Taux de change préférentiel à l'achat ou à la vente de dollars US (maximum de 5 000 \$ US par transaction) | - | ✓ | ✓ | ✓ |
| • Règlement de factures en dollars américains par l'intermédiaire des services bancaires par téléphone de BMO | - | ✓ | ✓ | - |
| • Protection voyage comprise à la souscription de la Protection médicale en voyage de BMO sans frais supplémentaires ¹³ | - | - | - | ✓ |
| Autres caractéristiques | | | | |
| • Chèques personnalisés (nombre limité de modèles) | Variés selon modèle | Variés selon modèle | Variés selon modèle | ✓ |
| • Mandats et traites bancaires (dans les devises offertes) ¹⁴ | 7,50 \$/chaque | 7,50 \$/chaque | 7,50 \$/chaque | ✓ |
| • Chèques certifiés | 20,00 \$/chaque | 20,00 \$/chaque | 20,00 \$/chaque | ✓ |
| • Oppositions à paiement (un seul chèque ou une série) | 12,50 \$/20,00 \$ | 12,50 \$/20,00 \$ | 12,50 \$/20,00 \$ | ✓ |
| • Rabais de 5 \$ sur la location d'un compartiment de coffre (selon la disponibilité – un par programme de services bancaires) | - | - | - | ✓ |
| • Garde pour dépôt d'un article postdaté sans frais; | 3,00 \$/chaque | 3,00 \$/chaque | 3,00 \$/chaque | ✓ |
| • Exonération des frais de rachat pour les retraits de comptes de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), BMO Placements à terme et BMO Fonds d'investissement | - | - | - | ✓ |
| • Frais imputés par d'autres institutions financières lors du transfert de soldes d'un REER à BMO Banque de Montréal remboursés jusqu'à concurrence de 25 \$. | - | - | - | ✓ |
| • Rabais de 50 % des frais annuels sur les comptes de REER autogérés ou de fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) offerts par Nesbitt Burns Inc. ¹⁵ | - | - | - | ✓ |
| • Exonération des frais annuels sur les comptes FERR, FRV ou FRVR autogérés (aucun minimum) et REER, CRI ou REEE avec un solde du compte minimal de 25 000 \$ offerte par BMO Ligne d'action Inc. ¹⁵ | - | - | - | ✓ |
| • Confirmation de soldes | 10,00 \$/chaque | 10,00 \$/chaque | 10,00 \$/chaque | ✓ |
| Frais mensuels du programme | | | | |
| • Un solde mensuel minimal est requis dans le compte de chèques principal pour obtenir une exemption des frais mensuels ¹⁶ | 4 000 \$ | 4 000 \$ | 5 000 \$ | Sans frais |
| • Un solde mensuel minimal est requis dans le compte de chèques à intérêts pour obtenir une exemption des frais mensuels ^{16,17} | 10 000 \$ | - | 15 000 \$ | |

Les éléments marqués d'un tiret (« - ») ne s'appliquent pas au programme de services bancaires sélectionné. 1 Ces produits et services ne sont plus offerts. Ces renseignements sont fournis aux clients qui détiennent, à l'heure actuelle, l'un de ces programmes de services bancaires et comptes. BMO revoit régulièrement les programmes de services bancaires courants, des comptes et des services offerts afin de veiller à ce qu'ils répondent aux besoins évolutifs de ses clients. De temps à autre, il se peut que nous révisions les caractéristiques et frais de votre programme de services bancaires. Un avis préalable est fourni advenant une modification de la tarification ou des changements aux caractéristiques ou services qui pourraient ne plus être inclus dans votre programme. 2 Vous êtes responsable de tous les frais liés aux transactions, aux services et aux produits non inclus dans votre programme de services bancaires. 3 Les interrogations sur les mouvements de compte effectuées par l'intermédiaire des Services mobiles BMO, des Services bancaires en ligne de BMO et du système interactif de réponse vocale (SIRV) par téléphone ne sont pas prises en compte dans la limite mensuelle de transactions. 4 Les frais ne s'appliquent pas aux transactions effectuées aux guichets automatiques de BMO Harris dans le réseau Cirrus aux États-Unis. Les guichets automatiques autres que ceux de BMO au Canada et les guichets automatiques à l'extérieur du Canada (à l'exception des guichets automatiques de BMO Harris aux États-Unis) peuvent imputer des frais d'utilisation. Les frais d'utilisation ne sont pas des frais imputés par BMO et sont ajoutés au montant total de votre retrait. Vous êtes responsable des frais d'utilisation qui peuvent être imputés à votre transaction. 5 Des frais par article peuvent s'appliquer si vous excédez le nombre de transactions compris dans votre programme. 6 Les images de chèque ne sont pas offertes avec les relevés en ligne. Toutefois, vous pourrez encore consulter, enregistrer et imprimer les images de chèques des trois (3) derniers mois sur la plateforme des Services bancaires en ligne de BMO. Si vous avez besoin d'une copie d'un chèque qui n'est plus accessible par l'intermédiaire de ces services, vous pouvez en faire la demande en visitant une succursale de BMO ou en téléphonant au 1-877-225-5266. Des frais par article peuvent s'appliquer. Les chèques libellés à votre nom ou que vous devez encaisser, et les chèques encaissés à toute succursale BMO Banque de Montréal pourraient ne pas vous être retournés mais figurent sur votre relevé. 7 Les livrets ne sont plus offerts, sauf aux clients qui disposent déjà de ces services. 8 Les transactions de virement *Interac*^{MD*} sont limitées à un montant d'envoi et de réception maximal en dollars. Dans le cadre d'un forfait bancaire qui ne prévoit pas un nombre illimité de transactions, des frais de transaction supplémentaires peuvent s'appliquer si vous effectuez un virement *Interac* et que vous avez dépassé le nombre de transactions prévu dans votre forfait. Des frais d'annulation pourraient quand même s'appliquer si vous annulez la transaction. 9 Vous devez fournir des instructions d'établissement pour ce service. Les frais de virement de fonds en cas de découvert s'ajoutent à ceux de la transaction de débit. 10 Pour les clients admissibles à ce service, les intérêts seront calculés sur le solde à découvert quotidien en fonction des taux d'intérêt applicables aux découverts en vigueur et imputés au compte à la fin du mois. Les frais de protection en cas de découvert s'appliquent à chaque compte assorti d'une limite dans le programme. 11 Les frais de découvert par article s'appliquent à chaque transaction qui crée ou hausse un découvert. Nous traitons les transactions de chèque et de prélèvement automatique effectuées dans les comptes selon l'ordre dans lequel nous les recevons par le système de compensation. Des commissions de découvert par article seront facturées dans le même ordre de réception des articles dans le système de compensation. 12 Pour les achats faits à l'extérieur du Canada par l'intermédiaire du réseau Maestro ou Mastercard. D'autres frais de transaction ou de réseau peuvent s'appliquer. Sous réserve d'une limite mensuelle de transactions. 13 L'activation par téléphone est requise, veuillez appeler au 1-866-520-8828. Les modalités sont fournies à l'activation; des limites et exclusions s'appliquent. Cette offre comprend une assurance interruption ou report de voyage de 2 000 \$ par personne, une assurance retard de vol de 500 \$ par personne ainsi qu'une assurance bagages et effets personnels de 750 \$ par personne et l'aide à la préparation du voyage. 14 BMO ou d'autres institutions financières peuvent imputer des frais supplémentaires pour le remboursement ou le remplacement des mandats ou des traites volés ou perdus. L'institution financière destinataire peut exiger certains frais connexes. Les mandats ou les traites en dollars américains sont offerts sans frais s'ils sont réglés avec un compte personnel en dollars américains. Les traites en devises sont assujetties aux règlements de conformité en matière de sanctions, et les noms des bénéficiaires sont comparés à ceux figurant sur la liste des sanctions à l'échelle internationale. Selon les résultats de cette vérification, un bénéficiaire pourrait ne pas être en mesure d'encaisser une traite en devises. 15 Un solde minimal peut s'appliquer. 16 Les frais mensuels du programme de services bancaires peuvent être éliminés si vous maintenez, durant tout le mois civil, le solde mensuel minimal indiqué dans votre compte de chèques principal ou compte de chèques à intérêts désigné comme le compte principal dans le cadre de ce programme. Ce compte est celui que vous indiquez pour payer les frais exigibles de votre programme de services bancaires, par exemple les frais mensuels et les frais de transaction. 17 L'exonération de frais s'applique seulement aux comptes de chèques à intérêts qui étaient auparavant l'Investicompte avec chèques, le compte d'épargne avec chèques, le compte d'épargne à intérêt quotidien, le compte d'épargne véritable ou le compte Maxi-Épargne et se fonde sur le solde mensuel minimum maintenu en tout temps.